



CTL Marcel TASSIAUX
6 Rue Sganzin
57050 METZ
Tél 06 18 29 08 38
marcel.tassiaux@sfr.fr

Assurances R.C.P. WTW France – Département
Sport Immeuble Quai 33,33/34 Quai De Dion Bouton
CS700016 - 92814 Puteaux Tél 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n°41789295M / :0002

Garantie financière

GROUPAMA Assurance-crédit & caution 132, rue des
Trois Fontanot 92000 Nanterre Tél 33(0) 149313131
Contrat n° 4000716162/0



NOTICE D'INFORMATION PREALABLE **Annexe 12**

1. LE CLUB TOURISTIQUE LORRAIN DE METZ vous propose
2. son séjour raquettes à 73130 St François-Longchamp
3. du samedi 30 janvier au samedi 06 février 2027

La sortie est ouverte aux adhérents de l'association, inscrits à l'activité randonnée pédestre et titulaire de la licence FFRandonnée actuelle 2025/2026 avec assurance RC ou plus, renouvelé à partir de septembre 2026. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée.

Déplacements : Voitures personnelles (covoiturage conseillé)

PROGRAMME

Les participants se retrouveront le samedi 30 janvier 2027 en fin d'après-midi au village vacances « ATC routes du Monde », rue des Clochettes à ST FRANCOIS -LONGCHAMP situé à une altitude de 1450m

Fin du séjour le samedi 6 février 2027 après le petit déjeuner.

Séjour de 8 jours, 7 nuits, 6 jours ou ½ journées-raquettes

HEBERGEMENT

Village de vacances « ATC routes du Monde 3* » rue des Clochettes
73130 St François-Longchamp

COUT DU SEJOUR : **810€** par personne sur une base de 20 inscriptions minimum.
Hors assurances annulation,
Supplément de **130€** en single

Ce prix comprend :

- La pension complète, sous forme de buffet d'entrées et de desserts (vin et eau), plat principal servi à l'assiette du dîner du 1er jour au petit-déjeuner du dernier jour avec possibilité de paniers repas
- La chambre double avec SdB et sanitaire privatif, draps et linge de toilette fournis, TV

- Préalablement à leur préinscription, les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux
- La taxe de séjour
- Parking gratuit
- L'accompagnement des sorties raquettes par des guides locaux qualifiés et guide qualifié CTL
- Navettes gratuites dans la station.

Ne sont pas compris :

Il ne comprend pas le transport qui se fera en voitures individuelles (covoiturage recommandé), la location des raquettes, les dépenses personnelles - d'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

Préinscriptions

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à deux lits, préalablement à leur préinscription.

Les préinscriptions sont ouvertes à compter de la publication de la présente fiche auprès du responsable du séjour :

Roland LANGENFELD 7, impasse de l'Archyre, 57 160 SCY-CHAZELLES
Tél : 06.37.14.52.96
Mail : roland.langenfeld@wanadoo.fr

Jusqu'au 8 mai 2026 et matérialisées par le dépôt d'un chèque de 200€ à l'ordre du CTL de Metz

Un minimum de 20 préinscriptions est nécessaire pour permettre la réalisation du séjour.

S'il est décidé de le réaliser, le CTL proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription avec le N° d'ordre de la FFR. L'inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin.

Le chèque déposé lors de la préinscription sera alors considéré comme acompte.

Assurances facultatives

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du Bulletin de souscription assurances Groupama – WTW à joindre obligatoirement à votre Bulletin d'inscription, même si aucune assurance n'est souscrite.

Paiements

Acompte de **200 €** versé à la préinscription à l'ordre du CTL de Metz

Primes d'assurance facultative à verser à l'inscription

2ème acompte de **300 €** avant le 31 octobre 2026

Solde du séjour avant le 31 décembre 2026.

Frais de résolution ou d'annulation de l'inscription

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions suivantes :

Les frais d'annulation sont fixés comme suit :

- 90 jours avant le début du séjour, retenue de 50 € de frais de dossier par personne
- De 89 à 60 jours, retenue de 40% du prix du séjour
- De 59 à 31 jours, retenue de 75% du prix du séjour
- De 30 jours au jour du départ, retenue de 100% du prix du séjour.

FORMALITES

Carte Nationale d'Identité

Carte Vitale

Licence FFR à jour de cotisation

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Voitures particulières. Covoiturage conseillé